

## **Règlement de la tombola du sou des écoles de Vézeronce-Curtin lors de la kermesse :**

### **Article 1 : L'organisation :**

L'association du sou des écoles de Vézeronce-Curtin, loi de 1901, organise à la kermesse de l'école du 20 juin une tombola pour financer les activités et sorties scolaires de l'école élémentaire de Vézeronce-Curtin.

### **Article 2 : Participants et conditions de participation :**

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal en France Métropolitaine.

Toute personne ayant acheté au minimum un ticket de tombola peut participer à la tombola.

Seront mis en ventes 3000 tickets au prix unitaire de 2euros, les tickets sont numérotés du 00001 à 03000.

Les tickets de tombola sont mis en vente jusqu'au lundi 15 juin à 16h30. Passé cette date, aucun ticket sera réceptionné ou vendu.

### **Article 3 : Dotation**

La tombola est dotée des lots suivants :

- 1 Switch 2 : d'une valeur de 420,00 €
- 2 6 places Walibi : d'une valeur de 264,00 €
- 3 Bons d'achats King Jouet d'une valeur de 100,00 €
- 4 Lego la famille de Bluey d'une valeur de 69,99 €
- 5 Casque sans fil d'une valeur de 39,90 €
- 6 3 entrées Orel Games d'une valeur de 30,00 €
- 7 Dragon brique MSI d'une valeur de 30,00 €
- 8 2 Pizza Offertes d'une valeur de 24,00 €
- 9 Lot papeterie David d'une valeur 20,00 €
- 10 2 joueurs offerts pour 1 session d'une heure au CHAMPION FIVE d'une valeur de 16,00 €
- 11 2 Bons d'achat Vandroux d'une valeur de 16,00 €
- 12 Lot tasse et café de LESTRA d'une valeur de 15,00 €

Valeur globale de la tombola d'environ 1043.89 euros.

Les lots doivent être réclamés au plus tard avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

#### **Article 4 : Tirage au sort :**

Seuls les tickets de tombola vendus et dûment complétés (Nom et numéro de téléphone) seront mis en jeu lors du tirage de la tombola.

Si le ticket de tombola est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul et ne sera pas soumis au tirage au sort.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le ticket de tombola de la personne sera enlevé et considéré comme nul.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 20 juin 2026 lors de la kermesse.

#### **Article 5 : Retrait des lots :**

La date limite est fixé au 3 juillet 2026 date de l'assemblée Générale du sou des écoles de Vézeronce-Curtin.

Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne seront pas manifestées avant la date limite fixée se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association conserve la propriété du lot et s'engage à le remettre en jeu l'année suivante sur une autre tombola.

Les lots sont à retirer sur place par le gagnant. Si le gagnant ne peut pas retirer le ou les lots gagnés, il devra envoyer un mail à l'adresse suivante : [soudesecolesvez@gmail.com](mailto:soudesecolesvez@gmail.com) en mentionnant l'identité et le numéro de téléphone de la personne retirant le ou les lots gagnés.

#### **Article 6 : Limitation de responsabilité :**

L'association du sou des écoles de Vézeronce-Curtin se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement, quel qu'il soit, sans que la responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés.

#### **Article 7 : Contestation et litige :**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation devra se faire par voie manuscrite, dans un délai de 7 jours suivants le tirage de la tombola.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement du montant de sa participation.

#### **Article 8 : Dépôt et consultation du règlement :**

Ce règlement sera publié sur le site internet du sou des écoles. Il sera communiqué à toutes personnes le demandant par le biais de l'adresse mail suivantes : [soudesecolesvez@gmail.com](mailto:soudesecolesvez@gmail.com)

#### **Article 9 : informations personnelles :**

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les données seront détruites à la fin du délai de réclamation fixé.

Sou des écoles



Vézeronce Curtin